

Séminaire Descriptif et Exigences

Enseignant-e : K. Villard, pas
N° : 5952
Titre du séminaire : Les sanctions en matière de droit pénal économique

Maîtrises concernées : MD, MDE, MDCP
Semestre : printemps 2025

Descriptif du séminaire :

La loi pénale attache à tout comportement pénalement répréhensible le prononcé d'une sanction, dont la finalité est à la fois rétributive et préventive. La sanction est l'instrument du droit pénal.

Les infractions économiques ne font évidemment pas exception à la règle. Elles ont toutefois cette particularité que leurs auteurs ont longtemps été considérés comme bénéficiant d'une « justice de classe ». En d'autres termes, la sanction adéquate ne serait que rarement prononcée. En outre, la délinquance commise dans la vie des affaires appelle également d'autres mécanismes sanctionneurs, notamment sur le plan administratif. Se pose ainsi la question de la coordination entre ces différents instruments.

Dans ce contexte, ce séminaire a pour but l'étude de diverses problématiques centrées sur les sanctions du droit pénal économique : la sanction à l'encontre des dirigeants de l'entreprise ou de l'entreprise elle-même, la confiscation des produits illicites, les sanctions et mesures du droit de la surveillance, le partage d'informations entre les autorités administratives et pénales, la question du *ne bis in idem* au regard des divers mécanismes sanctionneurs, etc.

Exigences :

- a) La fréquentation de votre séminaire exige-t-elle des prérequis ? Oui
 - Avoir suivi ou suivre pendant le semestre de printemps 2025 le cours de Droit pénal économique (n° 5074M) ou un autre cours équivalent.
- b) Les étudiants sont-ils convoqués avant le début du semestre ? Non
- c) Existe-il une liste de sujets ? Oui
 - Les étudiant-es peuvent proposer des sujets lors de la première séance du 25 février 2025.

d) Quelles sont les diverses étapes et délais de reddition ?

Étapes	Dates (2025)
1. Séances générales (attribution des sujets lors de la première séance)	mardi 25 février mardi 4 mars mardi 11 mars mardi 18 mars
2. Reddition du plan de mémoire, de la bibliographie et de 3 pages de texte (hors introduction et conclusion)	mardi 25 mars à 18h00
3. Entretiens individuels portant sur les travaux intermédiaires	semaine du 31 mars
4. Séance consacrée aux erreurs fréquentes dans les travaux intermédiaires et aux questions sur les présentations orales	mardi 29 avril
5. Journée consacrée aux présentations orales et aux discussions	samedi 3 mai de 8h00 à 18h00
6. Reddition du mémoire final	vendredi 16 mai

Commentaires : des précisions à propos des différentes étapes se trouveront sur la page Moodle de l'enseignement.

e) Prévoyez-vous la possibilité pour les étudiants d'obtenir la lecture préliminaire d'une première version, avec des commentaires ? Non

f) Pour participer au séminaire, la connaissance passive d'une langue étrangère est-elle nécessaire ? Oui

La connaissance passive de l'allemand et de l'anglais est nécessaire.

g) Des intervenants externes participent-ils à votre séminaire ? Oui

h) Modalités d'évaluation : l'évaluation finale sera composée :

- pour 1/4 de la note obtenue pour l'exposé oral et la participation au séminaire,
- pour 3/4 de la note obtenue pour le mémoire écrit (y compris le plan de mémoire, la bibliographie et les 3 pages de texte soumis en cours de semestre).

Autres commentaires :

La présence est obligatoire aux cinq séances du séminaire (mardis 25 février, 4, 11 et 18 mars et 29 avril de 12h15 à 14h00) et à la journée du samedi 3 mai 2025 de 8h00 à 18h00.